



APERÇU

Le Programme de contestation judiciaire (PCJ) **appuie certaines démarches judiciaires** afin de permettre aux Canadiens de **clarifier et renforcer leurs droits linguistiques et de la personne**.

Le PCJ est **financé par le gouvernement fédéral et géré de façon indépendante** par l'Université d'Ottawa.

L'**évaluation a examiné la pertinence, l'efficacité et l'efficience** du PCJ de 2017-2018 à 2022-2023, avec une emphase sur la mise en œuvre et son impact.

PERTINENCE

Le PCJ joue un rôle décisif pour la **clarification et le respect des droits couverts par son appui financier**.



Le PCJ permet aux individus et aux groupes d'entreprendre des démarches longues et complexes pour avancer certains droits fondamentaux. Ces démarches judiciaires seraient largement inaccessibles sans le soutien financier offert par le programme.



529
demandes reçues,
et ce, malgré
l'impact de la
COVID-19.

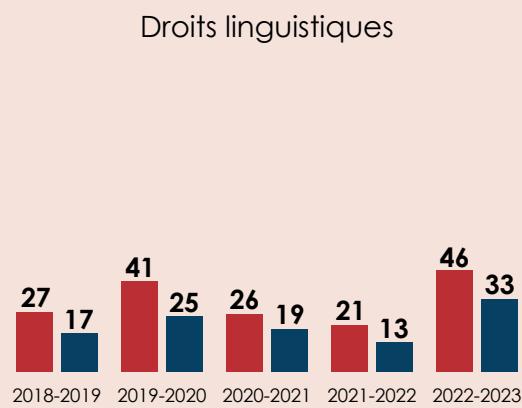
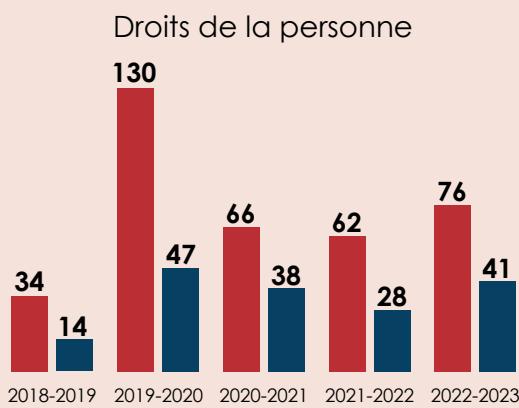
368
droits de la
personne
161
droits
linguistiques



275
demandes
financées
168
droits de la
personne
107
droits
linguistiques



Demandes de financement



Demandes reçues
Demandes financées

Le PCJ est aligné aux **priorités du gouvernement fédéral** en ce qui a trait aux **langues officielles, à l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité**.



Il y a des besoins non-comblés par l'**exclusion de certains droits fondamentaux et type de législation contestée** de la portée du PCJ.



EFFICACITÉ

Tous les types d'activités ont fait l'objet de financement. Aucune demande admissible n'a été rejetée par manque de financement du PCJ.

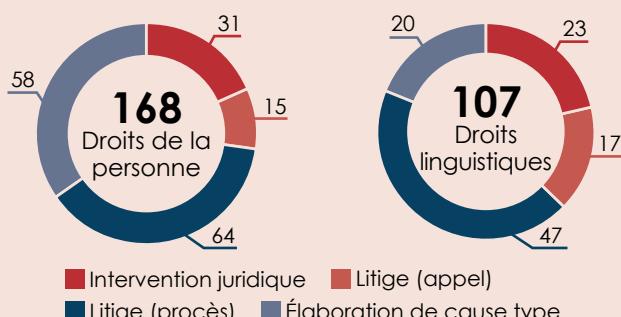


Le Programme a eu une **contribution importante** à l'avancement des **droits linguistiques** et à la **clarification des droits de la personne**.



Demandes financées par type d'activités

2018-2019 à 2022-2023



Plusieurs décisions phares dans les domaines des **droits linguistiques** et des **droits de la personne** ont **impliqué des parties ayant reçu un appui financier du programme**.



Le PCJ a entrepris des activités de **promotion**, mais il **demeure moins connu** parmi certains groupes qui pourraient bénéficier de son appui. L'accès au PCJ est réduit par le **manque de connaissance** et de **visibilité** du **programme auprès du grand public**.



EFFICIENCE

Le **modèle en place** de livraison du programme par un organisme indépendant (Université d'Ottawa) **fonctionne bien**. Aucune **alternative** au modèle en place permettant d'améliorer l'efficience du programme n'a **été identifiée ou suggérée**.



L'équipe à l'Université d'Ottawa a été un **facteur décisif** et soutenu pour l'**atteinte des résultats du programme**.

L'Université d'Ottawa a **géré efficacement** le PCJ et les **dispositions de l'accord de contribution** avec le ministère du Patrimoine canadien sont **respectées**.



80 % du budget est consacré au **financement des recours judiciaires** et 20 % à l'**administration du programme**.

Les **comités d'experts** œuvrent en **conformité avec leur mandat**.

Il existe toutefois des lacunes dans l'**expertise** des comités d'experts sur les **coûts liés aux litiges** dans les **différentes régions** du pays et les **différents types de tribunaux**.



La **stratégie de mesure de rendement** est **incomplète** et **insuffisante**. L'information sur le rendement n'offre qu'un portrait partiel des activités du programme et de leur impact.



RECOMMANDATIONS

À la lumière des constatations, l'évaluation recommande que le sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles :

1 En collaboration avec l'Université d'Ottawa, s'assure que les **deux comités d'experts aient accès à une expertise sur les coûts liés aux litiges dans les différentes régions du pays et les différents types de tribunaux**.

2 En collaboration avec l'Université d'Ottawa, **précise les modalités relatives à la reddition de compte** afin de documenter adéquatement les litiges financés, leurs issues et leurs impacts sur la clarification des droits couverts par le programme.